

REVALORISATION DE L'IFSE POUR LES PERSONNELS DE L'ANCIENNE FILIERE DAP... ENFIN DU NOUVEAU !

Les revalorisations de l'IFSE pour l'ancienne filière telles que négociées lors des discussions sur la création de la filière technique du ministère de la Justice vont être **mises en œuvre sur les paies de mars et avril**.

Ces revalorisations dépendent **du corps et du grade** des agents de l'ancienne filière DAP et se déclinent de la manière suivante :

CORPS	GRADE	Montant revalorisation annuel
Adjoints techniques DAP	2 ^e classe	950 €
	1 ^{re} classe	
Techniciens DAP	2 ^e classe	1 200 €
	1 ^{re} classe	1 400 €
Directeurs techniques	2 ^e classe	1 500 €
	1 ^{re} classe	1 900 €
	Classe exceptionnelle	2 300 €

L'**UFAP UNSa Justice** sera attentive à la mise en œuvre de ces mesures de revalorisation de l'IFSE et à leur **rétroactivité à compter du 1^{er} janvier 2026**.